

PROCES-VERBAL

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tient au siège social de la société, 12, rue Léon Laval à Leudelange, lundi 30 avril 2018, est ouverte à 11.00 heures.

Monsieur François Tesch, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que, sur les 23.913.594 actions représentant le capital social de 59.783.985 euros,

Les 3.847.920 actions propres n'ont pas participé au vote.

L'Assemblée générale choisit comme scrutateur had Christiane Lautent

Le Président désigne Monsieur Alain HUBERTY pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président produit les avis de convocations publiés au Mémorial et au Luxemburger Wort en date du 30 mars 2018. Ceux-ci sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à la loi et à l'article 26 des statuts.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 27 des statuts et que l'Assemblée est valablement constituée.





Ces constatations faites, le Président passe à l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2017
- 2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises
- 3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2017
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2017
- 5. Nominations statutaires
- 6. Décharge à donner aux administrateurs
- 7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés
- 8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
- 9. Divers

1. Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2017

Monsieur François Tesch présente le «rapport de gestion sur les comptes consolidés» sur les opérations de la société pour l'exercice 2017.

2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

Le Président donne lecture des rapports du Réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2017.

3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2017

Le Président communique les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils ont été arrêtés en séance du Conseil d'administration du 28 mars 2018.

Le Président met au vote l'approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2017.

Première résolution :

L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2017 qui clôturent avec un résultat de € 238 millions.

Ont voté pour :	14 531 196
Ont voté contre :	<i>Q</i>
Se sont abstenus :	<i>O</i>





Le Président met au vote l'approbation des comptes consolidés de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017.

Deuxième résolution :

L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017 qui affichent un résultat net consolidé de € 366 millions et un résultat net global consolidé de € 176 millions.

Ont voté pour :	14 531 196
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus:	0

4. Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Président communique le projet d'affection du résultat.

Le Président met au vote l'affectation du résultat de Luxempart S.A. qui s'élève à € 264.992.920 millions.

Troisième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat disponible de la manière suivante :

TOTAL	264.992.920
Au poste « Résultat reporté »	30.000.000
Au poste « Autres réserves »	208.104.917
Au nosto « Autres résonnes »	200 404 047
Au poste « Autres réserves »	1.420.000
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune de l'exercice 2010	
Du poste « Réserve pour impôt sur la fortune imputé »	-1.420.000
Transfert de l'impôt sur la fortune de l'exercice 2010	
$(23.913.594 - 3.847.920 = 20.065.674 \text{ actions } x \in 1,34)$	26.888.003*
Aux actionnaires, au titre de dividende	

Ont voté pour :	14.531.196
Ont voté contre :	<i>Q</i>
Se sont abstenus:	<i>O</i>



Luxempart S.A.

^{*} sous réserve d'un nombre d'actions en circulation inchangé



5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Les mandats de Jacquot Schwertzer, Grégoire Chertok, Ernst-Wilhelm Contzen, Michèle Detaille, Pierre Drion, Jacques Elvinger, Jo Santino, Jürgen Vanselow et Frank Wagener arrivent à échéance en 2018.

Pour éviter que les mandats des administrateurs n'arrivent à échéance en même temps, il est proposé de renouveler les mandats d'administrateur de :

- Jacquot Schwertzer, Michèle Detaille et Grégoire Chertok pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2021
- Jacques Elvinger et Jürgen Vanselow pour une durée de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020
- Frank Wagener, Jo Santino et Pierre Drion pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019

Monsieur Ernst-Wilhelm Contzen ne souhaite pas que son mandat soit renouvelé. Le Président remercie M. Ernst-Wilhelm Contzen pour sa précieuse contribution au sein du Groupe depuis l'exercice 2009.

Quatrième résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jacquot Schwertzer, administrateur exécutif, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

Ont voté pour :	14 531 196
Ont voté contre :	<i>Q</i>
Se sont abstenus:	Q

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Mme Michèle Detaille, administrateur non exécutif et indépendant, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

<u> </u>
<i>)</i>
*





L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Grégoire Chertok (LIDA SAS), administrateur non exécutif et indépendant, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

Ont voté pour : Ont voté contre : Se sont abstenus :	14. 531.196 0

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jacques Elvinger, administrateur non exécutif et indépendant, pour une durée de deux ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

	14 521 196
Ont voté pour :	17 221 1 10
Ont voté contre :	<i>Q</i>
Se sont abstenus:	<i>Q</i>

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jürgen Vanselow, administrateur non exécutif et indépendant, pour une durée de deux ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Ont voté pour :	14 531 196
Ont voté contre :	<i>Q</i>
Se sont abstenus:	Q

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Frank Wagener, administrateur non exécutif, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Ont voté pour :	14. 531 196
Ont voté contre :	
Se sont abstenus:	0





L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jo Santino, administrateur exécutif, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Pierre Drion, administrateur non exécutif et indépendant, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

5.2 Proposition de nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Ernst-Wilhelm Contzen

Il est proposé à l'Assemblée de nommer Madeleine Jahr Administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

Cinquième résolution :

L'Assemblée approuve la nomination de Madeleine Jahr, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

Ont voté pour : 14' 531'196
Ont voté contre : 0



Luxempart S.A.



5.3 Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 30 avril 2018

Il est proposé à l'Assemblée de nommer la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

Sixième résolution :

L'Assemblée approuve la nomination de la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

Ont voté pour :	14' 531 196
Ont voté contre :	<i>Q</i>
Se sont abstenus:	0

6. Décharge à donner aux administrateurs

Le Président prie l'Assemblée de se prononcer par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Septième résolution :

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2017.

Ont voté pour :	14'531 196
Ont voté contre :	<u>O</u>
Se sont abstenus:	0

Abstentions pour conflit d'intérêts en 2017 :

Conseil d'administration du 13/11/2017 : Echange de titres Foyer Finance contre des titres Foyer S.A. Abstentions de MM. François TESCH, John PENNING et Grégoire CHERTOK.



Luxempart S.A.



7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Président propose à l'Assemblée d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2018, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- Une indemnité annuelle fixe brute augmentée de € 40.000 à € 45.000 par administrateur et de € 65.000 à € 70.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- Un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

Huitième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2018, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, une indemnité annuelle fixe brute de € 45.000 par administrateur et de € 70.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

NB: Luxempart prend en charge la TVA de 17% sur la rémunération des administrateurs

Ont voté pour :	14 531 196
Ont voté contre :	Q
Se sont abstenus:	Q

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Le Président propose à l'Assemblée d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

Neuvième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

	11'50'.01
Ont voté pour :	14 23/ 196
Ont voté contre :	0
Se sont abstenus :	Q





8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2017, la Société avait été autorisée à acquérir ses propres actions dans les conditions fixées à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil sollicite le renouvellement de l'autorisation de rachat des propres actions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2019 et propose d'adopter les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit
- L'autorisation est valable à compter du 30 avril 2018 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2019
- Prix minimum par action : € 1,00 Prix maximum par action : € 75,00.

Dixième résolution :

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société a acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit
- L'autorisation est valable à compter du 30 avril 2018 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2019

Prix minimum par action: € 1,00
 Prix maximum par action: € 75,00.





9. Divers

Le président donne les principaux chiffres de la rémunération de la direction.

Le bureau de l'Assemblée répond aux questions posées par les actionnaires telles que reprises en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 13.00 heures.

Leudelange, le 30 avril 2018

Signé François TESCH Le Président

Signé Alain HUBERT Le Secrétaire

